



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Garantie d'emprunt au profit de Sceaux-Bourg la Reine habitat pour l'acquisition de la propriété sise 11 rue Michel Charaire

Séance du 16 mai 2018

Convocation du 9 mai 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le seize mai à 20 h 05, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Timothé Lefebvre par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 16 mai 2018

OBJET : Garantie d'emprunt au profit de Sceaux-Bourg la Reine habitat pour l'acquisition de la propriété sise 11 rue Michel Charaire

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat sollicite la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un emprunt d'un montant total de 1 265 700 € à souscrire auprès de la Banque Postale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM. Philippe Laurent et Philippe Tastes ne prennent pas part au vote)

Article 1 : DECIDE d'accorder à hauteur de 632 850 € la garantie de la ville de Sceaux en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 1 265 700 € que Sceaux Habitat se propose de contracter auprès de la Banque postale et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	1265 700 €
Montant garanti	632 850 €
Objet	Acquisition de la propriété sise 11 rue Michel Charaire, futur siège de la société
Commission d'engagement	0,05 % du montant du prêt
Phase d'amortissement	
Durée	20 ans
Périodicité	
Taux	1,80 %
Amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance d'intérêt avec préavis de 50 jours

- la ville de Sceaux reconnaît que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du code général des collectivités territoriales ;
- en conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la ville de Sceaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous ;
- la ville de Sceaux s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Article 2 : autorise le maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

